



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

construction

Question écrite n° 80845

Texte de la question

Mme Annick Le Loch attire l'attention de M. le ministre d'État, ministre de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de la mer, en charge des technologies vertes et des négociations sur le climat, sur le nécessaire renforcement de l'information du public quant à la réglementation applicable aux piscines dites naturelles ou écologiques. Au regard du développement de la construction de ces aménagements, le niveau d'information des particuliers semble insuffisant à l'heure actuelle et risque de les conduire à négliger les obligations légales et réglementaires tenant à la construction de l'ouvrage comme à la mise en oeuvre des dispositifs de sécurité prévus par la loi n° 2003-9 du 3 janvier 2003. Devant les graves conséquences que peuvent induire une méconnaissance des lois et règlements en vigueur en la matière, elle souhaite connaître les mesures qu'il entend mettre en oeuvre pour diffuser au mieux l'information publique nécessaire.

Données clés

Auteur : [Mme Annick Le Loch](#)

Circonscription : Finistère (7^e circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 80845

Rubrique : Bâtiment et travaux publics

Ministère interrogé : Écologie, énergie, développement durable et mer

Ministère attributaire : Écologie, énergie, développement durable et mer

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 15 juin 2010, page 6488

Question retirée le : 22 juin 2010 (Retrait à l'initiative de l'auteur)